



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Communiqué de presse

Sécurité Routière - Bilan des mesures de vitesse

Du 14 septembre au 10 octobre 2015, les forces de gendarmerie ont renforcé leur présence sur le terrain en menant des opérations de mesure des vitesses sur les principaux axes routiers.

Cette campagne de prévention fait apparaître plusieurs enseignements.

Au total, 30 infractions à la vitesse ont été relevées sur les différents axes de la commune de Saint-Pierre. De manière détaillée en fonction des limites autorisées sur ces axes, les gendarmes ont procédé aux constats suivants :

- sur les axes limités à 30 km/h, 2 conducteurs ont été contrôlés à des vitesses supérieures à la limite autorisée. Chacun d'entre eux circulaient au-delà de la vitesse autorisée dans une fourchette de l'ordre de 0 à 20 km/h.
- sur les axes limités à 50 km/h, 18 conducteurs ont été contrôlés à des vitesses supérieures à la limite autorisée. Parmi ces 18 conducteurs, 17 l'ont été entre 51 et 69 km/h (94%) et 1 entre 70 et 80 km/h.
- sur les axes limités à 70 km/h, 8 conducteurs ont été contrôlés à des vitesses supérieures à la limite autorisée. Parmi ces 8 conducteurs, 7 l'ont été entre 71 et 89 km/h (94%) et 1 entre 90 et 100 km/h.

Ces mesures de vitesses ont permis de constater qu'à certains endroits il apparaît opportun de renforcer la signalétique pour mieux informer les conducteurs des limitations de vitesses autorisées. Un travail de concertation doit être entrepris avec les services gestionnaires pour améliorer l'information des usagers.

La vigilance reste donc de mise, tout particulièrement lors des trajets aller-retour entre le domicile et le travail, propices à la constatation des vitesses les plus élevées.